

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

**MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, convoquée le cinquième jour du mois de juillet deux mille vingt et un à 19 heures à la salle Phidèle-Harvey située au 20 rue Johan-Beetz.**

**Sont présents :** M. Martin Côté, maire

M. Serge Proulx, conseiller, poste 2  
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3  
M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4  
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5  
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**Absent :** M. Clément Tanguay, conseiller, poste 1

**Aussi présente :** Mme Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 05. Mme Myriam Lafleur fait fonction de secrétaire.

**2. Présences**

Constatation du quorum.

**3. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Serge Proulx et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. le maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021
5. Acceptation des comptes
6. Résolution
  - a) Résolution 2021-07-05-01 concernant une demande de subvention dans le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour le projet « Chemins d'accès au Lac Salé et au lac Petit Piashti
7. Affaires nouvelles
8. Période de questions
9. Levée de la séance

**4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021**

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 soit adopté.

**5. Acceptation des comptes**

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Serge Proulx, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2021 pour un montant de 69 802.77\$;

Ces comptes ont été acquittés par la directrice générale, et moi, Myriam Lafleur, certifiée sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M<sup>me</sup> Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière et greffière

## 6. Résolutions

### a) Résolution 2021-07-05-01 concernant une demande de subvention dans le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour le projet « Chemins d'accès au Lac Salé et au lac Petit Piashti

Considérant que le chemin d'accès au Lac Salé et au lac Petit Piashti est multiusage;

Considérant que les travaux proposés sont nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et favorisent l'accès au territoire;

Par conséquent, il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Denis Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz autorise la présentation du projet intitulé « Chemins d'accès au Lac Salé et au lac Petit Piashti » à la MRC de Minganie dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz désigne madame Myriam Lafleur, directrice générale, secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

## 7. Affaires nouvelles

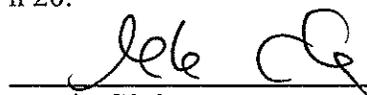
-

## 8. Période de question

## 9. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

  
Myriam Lafleur  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

  
Martin Côté  
Maire<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.